

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2023**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le six janvier deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le onze janvier, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina **NEGRONI**.

Membres : 4

**N°2023/01**

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>NEGRONI</b> Vannina	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>POGGI</b> Dominique	
MEMBRES ABSENTS	
<b>LECA</b> Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie	

**OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.**

*Vu l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;*

*Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;*

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de procéder à la création d'un emploi afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité de l'établissement. Cet emploi sera créé à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 et maintenu jusqu'au 27 avril 2023. L'agent travaillera à temps complet, du lundi au jeudi.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que l'emploi créé relèvera du grade d'adjoint technique territorial.

L'agent recruté sera tenu de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** de créer un emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial au sein de la crèche municipale, afin de faire face à l'accroissement d'activité de l'établissement, du 1<sup>er</sup> février 2023 au 27 avril 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour 3.**

La Présidente du Conseil d'administration,  
Vannina NEGRONI

